

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-MARCEL

ADM-133-2022

TRAVAUX PUBLICS – TRAVAUX SUR QUAI BUS

RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE DE CIRCULATION
RUE CURTIL CANOT

Raymond BURDIN, Maire de la Commune de SAINT-MARCEL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1 à L 2213-6,

Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,

Vu les dispositions du Code de la Route,

Vu l'avis du Maire-Adjoint chargé des travaux publics,

Vu la demande présentée par l'entreprise EUROVIA - 21 Rue Paul Sabatier - 71100 CHALON-SUR-SAONE - tendant à obtenir l'autorisation de réaliser des travaux de reprise de caniveaux au droit du Quai Bus Rue Curtil CANOT (face à Carrefour Market) pour le compte du GRAND CHALON,

Considérant que pour permettre la réalisation de ces travaux dans de bonnes conditions et par mesure de sécurité, il convient de réglementer la circulation à l'approche et au droit du chantier, Rue Curtil CANOT au niveau de l'arrêt de bus,

ARRÊTE

Article 1er : Du lundi 28 novembre 2022 à 8h00 jusqu'au vendredi 16 décembre 2022 à 18h00, lorsque la signalisation sera mise en place :

- La chaussée sera rétrécie au droit de l'arrêt de bus,
- La circulation sera alternée par panneaux.

Article 2 : Un arrêt de bus provisoire sera mis en place par le GRAND CHALON en amont des travaux.

Article 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise EUROVIA, chargée des travaux, et qui assumera en outre la responsabilité du chantier.

Article 4 : Le service de la Police Municipale et Monsieur le Commissaire de Police de la Circonscription de CHALON-SUR-SAONE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié par voie de presse.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à dater de sa publication.

Fait à Saint-Marcel, le 22 novembre 2022

Le Maire,

Signé : Raymond BURDIN

Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la Sous-Préfecture

le _____

et publié, affiché ou notifié

le

23 NOV. 2022

Le Maire,
Raymond BURDIN

